

Restructuration et amélioration de l'accueil des enfants à la Crèche Bersot - Ajustement du montant d'opération - Demande de subventions - Autorisation de signer les marchés

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur :

Programme général

Le projet a pour objet la restructuration des deux niveaux de crèche, l'installation d'un ascenseur et d'un escalier à l'extérieur de la crèche afin d'améliorer d'une part l'accueil des enfants, des parents et d'autre part les conditions de travail du personnel de la crèche.

Une première consultation d'entreprises a été déclarée infructueuse en juin 2006 (pas de réponses sur certains lots), ne permettant donc pas d'engager le chantier comme prévu en juillet 2006.

Les résultats de la nouvelle consultation d'entreprises nécessitent de réajuster l'enveloppe financière de l'opération :

Estimation prévisionnelle

La nouvelle enveloppe financière s'établit à **800 000 € TTC** (600 000 € TTC initialement) qui se décompose comme suit :

- Frais d'études (AMO)	20 000 € TTC
- Travaux Bâtiments TCE	780 000 € TTC

Échéancier prévisionnel de l'opération

- Choix des entreprises : CAO du 10 novembre 2006
- Préparation de chantier : juin 2007
- Chantier de juin 2007 à décembre 2007
- Livraison de l'équipement : décembre 2007
- Ouverture au public : janvier 2008

Plan de financement

Des dossiers de demandes de subventions ont été déposés selon le plan de financement suivant :

- CAF	250 836 €
- Département du Doubs (CITE)	150 500 €
- Part à la charge de la Ville	267 560 €
TOTAL HT	668 896 €
TVA à la charge de la Ville de Besançon	131 104 €
TOTAL TTC	800 000 €

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme tel que défini ci-dessus, le coût et l'échéancier prévisionnels,

- autoriser M. le Maire dans cette phase d'études, à lancer les procédures de consultation des bureaux d'études assistant à la maîtrise d'ouvrage (contrôleur technique, SPS, bureau d'études structures...) et à signer les marchés correspondants, le (ou les) ordre(s) de service ou le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des études, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2006 et suivantes, les dépenses étant imputées au chapitre 23.64.2313.5021.33000

- autoriser M. le Maire à inscrire les soutiens financiers de la CAF et du Département du Doubs par décision modificative au budget de l'exercice courant, à réception des notifications attributives, en recettes aux chapitres 13.64.1323/1328.5021.33000.

«M. LE MAIRE : C'est la plus ancienne crèche de Besançon, créée autour de 1880».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 11 décembre 2006.